



## CFE-CGC Orange

12 rue Saint Amand - 75015 Paris  
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57  
[presse@cfecgc-orange.org](mailto:presse@cfecgc-orange.org)

Communiqué du 21 novembre 2018

### La CFE-CGC Orange et l'ADEAS proposent à Orange de s'associer à Ekinops pour acquérir Alcatel Submarine Networks

Pour la troisième fois depuis l'acquisition d'Alcatel-Lucent par Nokia en 2015, la vente de l'activité de fabrication et de câbles sous-marins pour les télécommunications, anciennement Alcatel Submarine Networks, est à l'étude.

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS proposent à Orange de s'associer à Ekinops pour acquérir cette activité, ce qui permettrait de dégager des synergies optimales pour les deux acteurs, et ferait d'Orange la 1<sup>ère</sup> flotte mondiale de navires-câbliers.

En PJ, le courrier adressé au PDG d'Orange.

#### Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange  
[sebastien.crozier@orange.com](mailto:sebastien.crozier@orange.com) - 06 86 27 32 72 – Twitter : @crozierblog

Vous pouvez

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>

#### A propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA, la CFE-CGC progresse systématiquement à toutes les élections. **Depuis novembre 2017, elle est la 2<sup>ème</sup> organisation syndicale d'Orange, la 1<sup>ère</sup> sur les cadres et les salariés de droit privé, et dispose du siège « cadres » au Conseil d'Administration d'Orange**

Elle représente actuellement plus de 23% des personnels en France : à son score de 22,82 % aux élections des représentants du personnel de 2017 sur le périmètre de la maison mère s'ajoute une excellente représentation dans les filiales (en moyenne 45% dans celles qui opèrent sous la marque Orange Business Services, et plus de 49% au CSE d'Orange Bank).

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, désormais renvoyé devant le Tribunal correctionnel, qui statuera mi 2019 ;
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéfices, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.

## **A propos de l'ADEAS**

Les personnels d'Orange détiennent 5,4% du capital de l'entreprise (et 9% des droits de vote en Assemblée Générale), constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient près de 23% (13,39% en direct, et 9,56% via BPI France).

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe Orange (salariés, fonctionnaires et retraités).

Entièrement indépendante des banques comme de la Direction de l'entreprise, elle dialogue avec toutes les parties prenantes de l'actionnariat salariés, tant les personnels actionnaires que les représentants de la Direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionnariat et de l'épargne salariale, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionnariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.